



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

2287, avenue Old Orchard, bureau 4
Montréal (Québec) H4A 3A7
(514) 524-1970

BULLETIN PRINTEMPS 2018

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du président de la SQDA
2. Campagne de déménagement 2018 – Non à l’abandon
3. Chiens dangereux à Brossard : les faits et les conséquences
4. Pour un printemps libérateur
5. Le financement

1. Lettre du président de la SQDA

Le printemps est enfin arrivé. Personnellement, le printemps est la saison que je préfère, car c’est une saison pleine de vie à cause du réveil de la faune et de la flore. De plus, au cours du printemps, les journées sont de plus en plus longues et nous pouvons profiter pleinement d’une saison avec nos animaux de compagnie préférés.

Le thème de ce bulletin est la Campagne de déménagement 2018 pour contrer l’abandon des animaux domestiques. Cette campagne est l’initiative de la SQDA et se fait annuellement à travers le Québec avec la coopération de ses membres qui représentent toutes les régions du Québec. Les moyens utilisés sont principalement les affiches et les T shirts représentant un dessin de Frédéric Back, un des membres fondateurs de la SQDA et deux fois gagnant d’un Oscar pour films d’animation. Pour plus d’information sur la campagne, vous pouvez consulter le premier article de ce bulletin.

Dans un deuxième volet, je vous entretiens de la peine exemplaire qu’a subie un propriétaire de pitbull qui était accusé de négligence criminelle ayant causé des lésions à la petite Vanessa Biron qui avait 7 ans au moment des faits. Le 20 septembre 2015, la petite fille a subi une violente attaque du pitbull qui l’a projetée au sol et l’a mordue au visage. Après un procès très médiatisé qui s’est déroulé dans la semaine du 19 février 2018, le juge de la Cour du Québec à Longueuil a imposé le 23 mars une peine de quatre ans de détention au propriétaire du pitbull ayant défiguré la fillette. Selon le juge, il fallait envoyer un message clair à l’accusé et à la société; un message de responsabilisation pour les propriétaires de chiens et de sensibilisation pour la population. L’article vous présente les faits et les décisions qui ont suivi cet événement.

Depuis le dernier bulletin, une nouvelle collaboratrice s'est ajoutée à la publication du bulletin pour faire part de ses idées sur la défense des animaux qui subissent de la cruauté. L'article de Lucie Joyal sur les animaux de fermes qui sont présents dans plusieurs centres commerciaux au cours de la semaine de Pâques vous donne un aperçu différent sur cette sorte d'activités qui attire principalement les enfants. Elle dénonce le fait que ces animaux sont quelquefois négligés par un manque adéquat de supervision des responsables. De plus, ceux-ci sont désorientés par le fait qu'ils sont hors de leur habitat naturel pour une courte période de temps. Nous demandons à nos membres d'être vigilants et de dénoncer toutes conditions de vie inacceptables des animaux de fermes aux responsables ou aux autorités compétentes, s'il y a lieu.

Vous pouvez constater à la lecture des articles de ce bulletin qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer le bien-être et le sort des animaux, sensibiliser le public sur le monde animal et la cruauté envers les animaux, conserver le patrimoine animalier du Québec et améliorer les lois sur les droits des animaux.

En dernier lieu, nous vous demandons aussi d'être généreux en cette période de printemps et de nous faire parvenir un don, peu importe le montant, car toute notre action est bénévole. De plus, je dois choisir des bénévoles pour aider la SQDA dans toutes ses activités, comme la nomination de responsables pour les différentes régions du Québec. Si vous voulez faire du bénévolat, veuillez nous en informer au moyen du formulaire qui suit la partie sur le financement du bulletin. La relève est aussi nécessaire pour assurer la pérennité de la SQDA qui milite pour la défense des animaux depuis plus de 40 ans.

N'oubliez surtout pas qu'il est de la responsabilité des membres de la SQDA de toutes les régions du Québec de poser un geste pour le bien-être des animaux. « **Penser globalement et agir localement** », voilà la devise qu'il faut toujours avoir en mémoire pour la transformer en action concrète. **La plus importante responsabilité des membres est de lire ce bulletin, de le mettre en pratique et d'en diffuser l'information.**

Enfin, nous avons encore le temps de profiter du printemps et de ces longues journées en nous promenant dans la nature avec nos animaux préférés. Joyeuses Pâques.

BONNE LECTURE.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

2. Campagne de déménagement 2018 - Non à l'abandon

Un des objectifs de la SQDA est de contrer l'abandon des animaux domestiques à l'approche du grand déménagement annuel du 1^{er} juillet et de sensibiliser la population à ce fléau; l'activité principale est la Campagne de déménagement. Encore cette année, les membres et donateurs de toutes les régions du Québec, en plus de participer à notre Campagne de déménagement, devront nous faire parvenir toute information, c'est-à-dire, des copies d'articles de journaux, de revues ou autres médias, ayant trait au

déménagement et à l'abandon des animaux domestiques. Cette information nous sera très utile pour constater les résultats positifs de notre campagne ou le contraire, et ajuster les activités futures de la SQDA pour contrer l'abandon des animaux domestiques. Nous vous souhaitons bonne chance pour la collecte de toute information sur la situation de votre région. Nous avons reçu en 2017 des copies d'articles de journaux pour une région, celle de la Montérégie et nous l'en remercions infiniment. À la lecture de ces informations, nous avons constaté que les mêmes problèmes perdurent concernant l'abandon des animaux et le fait que les refuges sont débordés au cours de cette période de déménagement qui s'étend de juin à août. Cependant, nous ne pouvons pas conclure que cette situation est la même pour l'ensemble du Québec. En plus des membres, nous allons colliger des informations d'une façon différente cette année, et nous espérons que cette méthode nous permettra d'obtenir les renseignements utiles pour faire ressortir des résultats probants de cette situation.

Le problème d'abandon, qui se situe principalement dans la période du grand déménagement de la fin juin à août, demeure lors de déménagements ayant lieu à d'autres périodes de l'année. Il faut noter qu'il y a aussi, mais dans une moindre mesure, des abandons d'animaux domestiques sans que la cause principale soit reliée aux déménagements. Ainsi, notre campagne sera toujours annuelle, mais sur une base continue. Nous sommes conscients que les déménagements se font pour la grande majorité en juin-juillet et que la plupart des animaux domestiques sont laissés pour compte au cours de cette courte période. Nous allons ainsi axer notre campagne surtout durant cette période pour avoir de plus grands résultats. Cependant, plusieurs déménagements se font au cours de l'année et nous sensibiliserons la population surtout dans nos bulletins trimestriels et par le bouche-à-oreille toute l'année. Enfin, cette campagne de sensibilisation se fera à moindre échelle au cours de la saison d'hiver au moment où les déménagements sont à leur niveau le plus bas.

Notre Campagne a comme objectif de contrer l'abandon des animaux domestiques lors de déménagements s'effectuant dans toutes les régions du Québec. Les moyens utilisés sont, en premier lieu, les affiches de la Campagne de déménagement ayant pour thème « Vous déménagez! ... m'avez-vous oublié?... ». Ces affiches représentent un dessin signé par Frédéric Back, décédé à la fin de 2013, et il est très représentatif. Ces affiches ont été imprimées en 2 formats : 8½ x 11 et 11 x 17. De plus, nous utiliserons les T shirts de la SQDA conçus pour cette campagne et qui représentent le même dessin et le même thème. Enfin, d'autres moyens viendront s'ajouter avec le temps et se développeront en fonction des ressources disponibles provenant des dons de nos membres.

Pour ce faire, nous demandons aux membres de la SQDA ainsi que toutes/tous les amies/amis des animaux de participer à cette sensibilisation. Pour cette participation, nous allons fournir les moyens ci-dessus mentionnés et qui ont été utilisés au cours de la Campagne de déménagement des dix dernières années. Cette campagne de sensibilisation se fait d'une façon continue toute l'année et dans toutes les régions du Québec qui connaissent le même problème concernant l'abandon d'animaux domestiques lors de déménagements.

Dans le but de sensibiliser la population, vous pouvez utiliser les affiches 8½ x 11, format lettre de la façon suivante :

- 1) placer l'affiche dans un présentoir, de préférence dans un endroit public;
- 2) remettre des affiches à vos proches et amies/amis en leur mentionnant notre objectif afin qu'ils puissent les utiliser à bon escient dans leur milieu de travail, d'éducation et de loisirs.

Nous allons fournir également à celles et ceux qui le désireront un ou plusieurs T shirts pour faire la même promotion et la même sensibilisation. Nous vous demandons de le porter pour responsabiliser la société au bien-être animal et d'en remettre à un ou plusieurs de vos proches ou amies/amis qui sont intéressés par la cause animale. Les membres peuvent aussi vendre les T shirts pour financer leurs activités d'aide aux animaux dans leur région respective ou remettre les fonds ou une partie de ceux-ci à la SQDA pour financer cette campagne, car toute activité a un coût.

Vous pourrez commander le nombre d'affiches (8½ x 11 ou 11 x 17) et le nombre de T-shirts (P-M-G-XG) à l'aide du formulaire de demande de dons de la SQDA qui est inclus à la fin du présent bulletin. Nous sommes certains que cette campagne aura un impact positif sur le nombre d'animaux abandonnés à travers le Québec lors de déménagements, de même que sur les propriétaires d'animaux domestiques dont la responsabilité est d'assurer leur bien-être.

Comme pour la Campagne 2017, une autre tâche des membres et des donateurs de la SQDA est de cumuler toute information de leur région relative à l'abandon d'animaux qui se retrouvent dans les journaux et autres médias, et de la faire parvenir à la SQDA. Nous allons vous faire part des résultats de l'abandon des animaux domestiques à la suite de l'analyse des informations reçues de nos membres et donateurs.

À la SQDA, on aide, on sensibilise, on informe, on s'entraide, on éduque; et ce, pour le bien-être des animaux domestiques et la protection de la faune.

N'oubliez pas ce qui suit :

- Penser globalement et agir localement;
- Participe-Action, c'est positif;
- Information sur l'abandon des animaux domestiques dans toutes les régions du Québec.

Pour toute information, vous pouvez nous joindre par téléphone au (514) 524-1970 ou par courriel à l'adresse suivante : sqda1976@gmail.com. Nous vous répondrons dans un bref délai pour maximiser le travail des bénévoles dans les différentes régions du Québec.

Nous vous souhaitons bonne chance en tant que bénévole, ainsi qu'un beau printemps.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

3. Chiens dangereux à Brossard : les faits et les conséquences

Je vous rappelle les faits de cette histoire sordide. Le 20 septembre 2015, une dame se promenait dans le parc Marquise à Brossard avec ses deux chiens, un pitbull et un bullmastiff. Les deux chiens n'avaient ni laisse, ni collier, et la dame de 72 ans, mère du propriétaire des chiens, Karim Jean-Gilles, n'avait ainsi aucun contrôle sur les chiens. On peut dire après les faits que, selon plusieurs voisins, les chiens se promenaient souvent sans laisse ni collier, et avaient des comportements dangereux.

Le même jour, une femme, Magdalena Biron, avec ses deux enfants ont décidé d'aller au parc Marquise où se trouve également un terrain de jeux pour les enfants. Mme Biron s'approche de la dame aux deux chiens et lui demande pourquoi ceux-ci n'avaient pas de collier ni de laisse. La dame l'a regardé et n'a pas répondu. Pour cette raison, la tension monte rapidement entre les deux femmes; les chiens deviennent agressifs et les deux fillettes, terrorisées, se mettent à courir. Le pitbull s'attaque alors à la plus âgée, Vanessa. Je n'entrerai pas dans les détails, mais la petite Vanessa a été admise à l'hôpital après avoir subi plusieurs lacérations qui ont nécessité de la chirurgie et plusieurs mois de réadaptation.

Plusieurs décisions furent prises à la suite de ces faits pour le moins émouvants.

Premièrement, il y a eu beaucoup de discussions pendant plusieurs mois au conseil municipal de Brossard. Il en a résulté que la ville de Brossard a approuvé le 14 juin 2016 une modification au règlement sur le contrôle des animaux. Dorénavant, la ville interdit les pitbulls et autres races de chiens particulièrement agressives.

Ainsi, à partir du 1^{er} septembre 2016, tous les propriétaires de pitbulls ont jusqu'en décembre pour se procurer une licence pour leur animal. De plus, tous les propriétaires de pitbull ont aussi jusqu'en décembre pour se conformer aux exigences suivantes :

- Se munir d'une assurance responsabilité publique d'un minimum de 250 000 \$;
- Fournir une attestation prouvant qu'ils ont suivi avec leur chien un cours d'obéissance;
- Déposer une attestation pour prouver que leur chien est muni d'une micropuce;
- Munir leur animal d'une muselière lorsque ce dernier se trouve à l'extérieur de leur propriété, dans un endroit public;
- Ne pas fréquenter les aires d'exercice canin et ce, même s'ils détiennent un droit de possession restreint.

Selon le maire Leduc, tous les propriétaires qui négligeront ces obligations seront en situation d'illégalité et s'exposeront à des peines sévères. Il est certain que cette directive avec toutes ces obligations va décourager tous les propriétaires actuels de pitbulls. Pendant ce temps, la mairesse de Montréal, Valérie Plante, décide de mettre sur la glace le règlement de la ville de Montréal sur l'interdiction des pitbulls, approuvé par l'ancienne administration, peu après son élection au début de novembre 2017.

Deuxièmement, le propriétaire du pitbull ayant attaqué Vanessa est accusé de négligence criminelle ayant causé des lésions. Le procès de Karim Jean-Gilles se déroulait au palais de justice de Longueuil dans la semaine du 19 février 2018. La Procureure de la Couronne, Me Claudie Gilbert, voulait démontrer que M. Jean-Gilles a été négligent puisqu'il connaissait la dangerosité de ses bêtes ayant été impliquées dans d'autres événements violents auparavant. De l'autre côté, Karim Jean-Gilles, 35 ans, se défend seul. Sa mère, qui était sur place lors de l'agression, a décidé de plaider coupable. Sa sentence fut de trois ans de probation. M. Jean-Gilles a décidé de plaider non coupable.

Par suite de l'interrogation de plusieurs témoins, la Procureure de la Couronne a fondé sa plaidoirie sur la négligence criminelle ayant causé des lésions et a demandé au juge une sentence de 3 ans de prison ferme. Elle a mentionné qu'il était clair que le propriétaire des deux chiens a été négligent même s'il n'était pas présent au moment de l'attaque. Selon Me Gilbert, M. Jean-Gilles savait que ses deux chiens avaient des comportements dangereux. De plus, ils pouvaient s'enfuir de la cour arrière de la résidence, ce qu'ils ont fait à plusieurs reprises, car celle-ci n'est pas clôturée. Est-ce que M. Jean-Gilles a pris des mesures raisonnables pour que cela n'arrive pas? Aucune, a répondu la procureure.

M. Karim Jean-Gilles a présenté devant le juge Bélisle sa plaidoirie de non-culpabilité. Le juge s'est montré préoccupé par la décision de M. Jean-Gilles de se représenter seul et de subir un procès alors qu'il a gardé le silence pendant toutes les procédures, ne faisant entendre aucun témoin et ne contre-interrogeant pas ceux de la poursuite. L'accusé a même insinué lors de sa plaidoirie finale que ses chiens auraient pu être provoqués par la jeune victime alors que des preuves ont montré que ses deux chiens ne portaient ni laisse, ni muselière, ni même de collier. M. Jean-Gilles a mentionné aussi qu'il n'a jamais voulu qu'il n'arrive quoi que ce soit à personne. Il a de plus mentionné que ses deux chiens, son pitbull et son bullmastiff, n'ont jamais attaqué un autre être humain. À l'exception d'un chien du voisinage, ils n'ont mordu personne, a-t-il mentionné.

Une fois les deux plaidoyers et le procès terminés, le juge Bélisle a rendu sa décision le vendredi 23 mars 2018 au palais de justice de Longueuil en imposant une sentence de quatre ans de pénitencier au propriétaire du pitbull. Ces quatre ans de prison seront effectués après la peine pour laquelle il est actuellement incarcéré, soit pour voies de fait contre un policier. Selon le magistrat, l'accusé a démontré une insouciance totale envers ses voisins en omettant de munir ses chiens de colliers et de laisses lorsqu'ils étaient à l'extérieur, en ne clôturant pas sa propriété de façon adéquate pour empêcher que ses chiens s'échappent et en laissant les deux chiens à sa mère qui n'avait pas la capacité physique de les maîtriser.

Le juge Bélisle a envoyé un message clair à l'accusé et à la population en le condamnant pour négligence criminelle et à quatre ans de pénitencier. Ce jugement est aussi incitatif pour la population qui est propriétaire d'un chien agressif, soit de clôturer leur propriété, soit d'utiliser un collier et une laisse pour maîtriser l'animal dans des cas d'agressivité.

Ghislain A. Arsenault, président de la SQDA

4. Pour un printemps libérateur

Venez voir les animaux qui émerveilleront vos enfants! Venez et faites-vous photographier avec les animaux de la ferme. Une activité pour toute la famille! Venez découvrir ou redécouvrir la ferme de Pâques la plus craquante en ville! Notre jolie ferme de Pâques regorge de gentils petits animaux que vous pouvez cajoler et voir courir de tous les côtés : chèvres, lapins, canards, oies, paon, lama et plus encore! Tous vos animaux favoris sont de retour! Autant d'invitations qui nous mettent dans de bonnes dispositions avec les doux souvenirs d'enfance auxquels ces phrases nous renvoient.

Cependant, il faut y voir de plus près. Une amie des animaux a alerté la SQDA il y a quelques jours quant à ce phénomène des fermes de Pâques où, trop souvent, les animaux sont négligés, voire carrément abusés. L'histoire n'est pas nouvelle, les fermes de Pâques se présentent dans les centres commerciaux aussi assidûment que les bernaches reviennent du Sud au printemps. Pourtant, j'ai été incapable de trouver la moindre étude, le moindre article sur le sujet de la maltraitance des animaux dans les fermes de Pâques improvisées dans les centres commerciaux. Une seule trouvaille digne de mention qui nous vient de l'autre bout de la terre, de l'Australie. Il s'agit d'une page Web rédigée par *Animal Liberation*, un organisme sans but lucratif fondé en 1976 (la même année que la SQDA, quelle coïncidence!) qui milite pour les droits des animaux, plus particulièrement pour leur libération de toute forme d'asservissement par l'homme, afin qu'ils puissent mener une vie exempte de toute intervention, de toute utilisation et de tous sévices de la part des êtres humains.

L'organisme expose donc sa position à l'égard des zoos installés dans les centres commerciaux. Il a réussi à recueillir 4 500 signatures pour qu'une localité en particulier (Parramatta) interdise ces genres de zoos. L'argument présenté est que les centres commerciaux ne conviennent pas aux animaux. L'organisme fait ainsi référence à des images captées à l'un de ces zoos à Pâques qui témoignent de la cruauté envers les animaux. Dans le but d'en faire la démonstration, on peut citer le fait des enfants qui attrapent des poussins et les laissent tomber sans ménagement; le personnel les laisse faire. Les pauvres bêtes ont beau montrer tous les signes de détresse dont elles sont capables, ces signes sont ignorés et les bêtes n'ont aucun endroit où se réfugier du public. Pour ajouter à leur misère, l'eau leur est inaccessible ou, alors complètement souillée. Conclusion, on peut changer de continent, la problématique de la cruauté envers les animaux demeure.

Certains voient dans ces fermes de Pâques une occasion éducative pour les jeunes. Encore faut-il que les enfants soient guidés par des professionnels dans la façon de manipuler les animaux. Ces derniers devraient être soigneusement choisis à cette fin, et du personnel vétérinaire devrait exercer une vigilance quant à leur bien-être. La vigilance des amis des animaux est non moins essentielle. C'est en dénonçant les conditions de vie inacceptables des animaux auprès des autorités compétentes que nous arriverons à améliorer leur sort.

Lucie Joyal, membre du conseil d'administration et activiste

5. Les sources de financement

Nous sommes des bénévoles qui travaillent pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement :

MEMBRES ET DONATEURS DE LA SQDA

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux. Vous pouvez aussi faire un don que vous soyez membre ou non.

LOTOMATIQUE

Pour ceux et celles qui achètent à l'occasion des billets de Loto-Québec, seuls ou en groupe, n'oubliez pas que vous pouvez nous aider financièrement en vous abonnant à Espace jeux (anciennement Lotomatique), un moyen simple et sécuritaire qui protège vos gains ou ceux des membres de votre groupe sans aucuns frais additionnels.

Cependant, il y a eu un changement important dans ce domaine depuis le début de l'année 2013, car il faut maintenant s'abonner sur Internet par le biais de www.espacejeux.com. Vous devez aller sur le site, devenir membre et prendre des billets de n'importe laquelle des loteries. **Il est important d'indiquer le numéro d'organisme sans but lucratif (OSBL) de la SQDA pour les loteries, soit le sda079.** La demande de numéro pour un OSBL ne s'affiche que si vous prenez des billets pour 6 mois et plus. Alors, si voulez participer de cette façon à une cause qui vous tient à cœur, n'hésitez pas à vous abonner en ligne à www.espacejeux.com. Pour information, composez le 1-877-999-5389.

CENTRAIDE

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source offert chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se déroule au cours de l'automne et elle est très populaire.

DONS ET LEGS AU DÉCÈS

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des transferts d'actions de compagnies, des propriétés de tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.